

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres :

en exercice : 44

présents : 42

pouvoirs : 2

votants : 44

L'an deux mille vingt-deux, le 16 mars à 19 heures 30,
Le Conseil de la Communauté de Communes Sèvre & Loire,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Palais des Congrès du Loroux-Bottereau,
sous la présidence de Mme Christelle BRAUD, Présidente,
Date de la convocation : 10 mars 2022

Présents : Mmes BRAUD, VIAUD, SALAUD, COURTHIAL, DURAND, CHOBLET, TEIGNE, SECHER, POUPARD-GARDE, MILLIANCOURT, LAGADEC, BRICARD, CHARBONNEAU, PETITEAU, LE POTTIER, CHARRIER, CASCARINO,
MM BATARD, ROBIN, COIGNET, BOUHIER, ARRAITZ, KEFIFA, EVIN, CREMET, RICHARD, ROUZINEAU, RIVERY, MENARD, AHOULOU, METAIREAU, RINEAU, JOUNIER, OLLIVIER, AGASSE, J. MARCHAIS J.P. MARCHAIS, PROUTZAKOFF, GODINEAU, POUPELIN, PAILLARD, FAVREAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : V. BERTON (pouvoir à JM. JOUNIER), M. , LEGOUT (pouvoir à C. CHARRIER)

Est nommée secrétaire de séance : A. DURAND

Extension du réseau d'assainissement à l'Epine – Divatte sur Loire : avenant à la convention entre la CCSL et Divatte sur Loire.

L'avenant n°1 approuvé au Conseil communautaire du 7 juillet 2021 et l'avenant n°2 présenté au présent Conseil communautaire sont pris en compte pour l'élaboration d'un avenant à la convention prise entre la CCSL et la Commune de Divatte-sur-Loire sur le partage des coûts des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif pour les villages de l'Epine, Pont de l'Epine, le Caroil du Pin et Revaud sur la commune de Divatte-sur-Loire.

L'avenant à la convention tient compte du décompte final de l'opération et finalise la répartition du prorata entre la CCSL et la Commune de Divatte-sur-Loire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la CCSL et la commune de Divatte sur Loire, annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** le Vice-Président en charge de l'Eau & Assainissement à signer ledit avenant.

Fait à Vallet, le 16 mars 2022.

La Présidente,
Christelle BRAUD



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de sa transmission en
Préfecture le

de son affichage le



Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif pour les villages de l'Epine, Pont de l'Epine, le Caroil du Pin et Revaud sur la commune de Divatte-sur-Loire

AVENANT N°1

Entre les soussignés :

- **La Communauté de Communes Sèvre et Loire (CCSL)**
Sise 1 place Charles de Gaulle 44330 VALLET
Représentée par son Vice-Président en charge de l'eau & de l'assainissement, Monsieur Jean-Marc Jounier,
 - **La commune de Divatte-sur-Loire**
Sise 10 rue Mériadec Laënnec 44 450 Divatte-sur-Loire
Représentée par son Maire, Madame Christelle Braud,
-

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n°85-704 du 12 juillet 1984 dite « Loi MOP » ;
Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2017 attribuant à la Communauté de communes Sèvre et Loire la compétence Assainissement au 1^{er} janvier 2018 ;
Vu les statuts de la Communauté de communes Sèvre et Loire ;
Vu la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif signée avec la commune de Divatte-sur-Loire, approuvé lors du Conseil Communautaire du 17 février 2021.

Préambule :

La CCSL a procédé à des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif pour les villages de l'Epine, Pont de l'Epine, le Caroil du Pin et Revaud sur la commune de Divatte-sur-Loire.
Est notamment prévue dans le cadre de ces travaux la réhabilitation d'une partie des réseaux d'eaux pluviales de compétence communale.

Lors de la réalisation des travaux d'assainissement d'eaux usées et de la canalisation des eaux pluviales, il s'est avéré que des travaux supplémentaires obligatoires pour la bonne exécution de l'ensemble du marché.

Ainsi, des modifications ont été apportées au projet initial :

- modification du tracé de la canalisation principale d'assainissement
- branchements et linéaire de branchements eaux usées complémentaires ;
- terrassement en roche très dure supplémentaire
- travaux complémentaires en réseaux d'eaux pluviales suite à découverte de l'état existant en cours de chantier.
- Optimisation du linéaire eau pluviale
- Travaux complémentaires en finition voirie (impasse Margot)
- Optimisation tranchée commune avec travaux eau potable

Aussi, afin de prendre en compte la modification de la prise en charge financière par la commune des modifications du réseau d'eau pluviale, les parties conviennent de modifier le montant inscrit dans les articles 7 et 12 selon les modalités ci-dessous (les autres éléments de la convention restent inchangés) :

Article 7 initial : MODALITES FINANCIERES ET COMPTABLES

...

Le total estimatif de la part eaux pluviales s'élève à 91 451,30 €HT pour les travaux et 5 414,13 €HT pour la maîtrise d'œuvre et les études (détail des montants estimatifs en annexe de la convention). Le montant réel réglé sera fixé selon les décomptes généraux définitifs après travaux.

La CCSL paie le reste des factures n'incombant pas aux travaux d'eaux pluviales de cette opération.

Article 7 modifié : MODALITES FINANCIERES ET COMPTABLES

...

Le total estimatif de la part eaux pluviales s'élève à 111 996.22 €HT pour les travaux et 4 854.85 €HT pour la maîtrise d'œuvre et les études (détail des montants estimatifs en annexe de la convention), soit un montant total de 116 851.07 € HT.

La CCSL paie le reste des factures n'incombant pas aux travaux d'eaux pluviales de cette opération.

Article 12 initial : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de sa notification pour la durée du marché. Elle prend fin à l'achèvement de la mission du maître d'ouvrage délégué tel que déterminé à l'article 8.

Le démarrage des travaux est envisagé au printemps 2021 pour une réception complète de l'opération attendue au plus tard en mars 2022.

Article 12 modifié : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de sa notification pour la durée du marché. Elle prend fin à l'achèvement de la mission du maître d'ouvrage délégué tel que déterminé à l'article 8.

Le démarrage des travaux est envisagé au printemps 2021 pour une réception complète de l'opération attendue au plus tard en septembre 2022.

Fait à Vallet, en deux exemplaires le

Pour la Communauté de Communes Sèvre & Loire
Le Vice-Président en charge de l'eau & de l'assainissement
M Jean-Marc Jounier

Pour la commune de
Divatte-sur-Loire
Le Maire
Mme Christelle Braud

ANNEXE : Détail des montants estimatifs des participations (initial)

Travaux (Lot 1 et 2)	€HT	Divatte/Loire	CCSL			
Travaux de préparation	19 200,00	1 940,06	17 259,94	}	Répartition au prorata EU/EP	
Travaux Eaux usées secteur 1	451 655,85		451 655,85		% Divatte/Loire	10,10%
Travaux Eaux pluviales secteur 1	49 670,00	49 670,00			% CCSL	89,90%
Travaux Eaux usées secteur 2	272 032,50		272 032,50			
Travaux Eaux pluviales secteur 2	6 248,00	6 248,00				
Estimatif travaux complémentaires		27 000,00	14 000,00			
Contrôle (Lot 2)	13 450,70	1 359,12	12 091,58			
Total Travaux EU + EP	812 257,05	86 217,18 €	767 039,87			
Option roche dure	51 800,00	5 234,12 €	46 565,88		application du prorata mais au réel selon le linéaire rencontré	
Total EU + EP + Option	864 057,05	91 451,30	813 605,75			
Etudes	€HT	Divatte/Loire	CCSL			
Maîtrise d'œuvre SEGI	16 267,50 €	1 643,75 €	14 623,75			
levé topo	5 374,00 €	543,01 €	4 830,99			
Etude de sol AIS	14 940,00 €	1 509,61 €	13 430,39			
Géoréférencement CEQ ouest	17 000,00 €	1 717,76 €	15 282,24			
Servitudes	12 800,00 €	0,00 €	12 800,00			
Total études	66 381,50	5 414,13 €	60 967,37 €			
Total travaux + études	930 438,55	96 865,44 €	874 573,11			

Détail des montants réels des participations (modifié au réel)

Travaux (Lot 1 et 2)	€HT	Divatte/Loire	CCSL			
Travaux de préparation	19 200,00	1 739,65	17 460,35	}	Répartition au prorata EU/EP	
Travaux Eaux usées secteur 1	451 655,85		451 655,85		% Divatte/Loire	9,06%
Travaux Eaux pluviales secteur 1	49 670,00	49 670,00			% CCSL	90,94%
Travaux Eaux usées secteur 2	272 032,50		272 032,50			
Travaux Eaux pluviales secteur 2	6 248,00	6 248,00				
Travaux supplémentaires avenant 1	119 075,55	8 154,50	110 921,05			
Travaux supplémentaires avenant 2	66 929,59	40 271,90	26 657,69			
Contrôle (Lot 2)	13 450,70	1 218,73	12 231,97			
Total Travaux EU + EP	998 262,19	107 302,78 €	890 959,41			
Option roche dure	51 800,00	4 693,44 €	47 106,56			
Total EU + EP + Option	1 050 062,19	111 996,22	938 065,97			
Etudes	€HT	Divatte/Loire	CCSL			
Maîtrise d'œuvre SEGI	16 267,50 €	1 473,95 €	14 793,55			
levé topo	5 374,00 €	486,92 €	4 887,08			
Etude de sol AIS	14 940,00 €	1 353,67 €	13 586,33			
Géoréférencement CEQ ouest	17 000,00 €	1 540,32 €	15 459,68			
Servitudes	12 800,00 €	0,00 €	12 800,00			
Total études	66 381,50	4 854,85 €	61 526,65 €			
Total travaux + études	1 116 443,69	116 851,07 €	999 592,62			

DOCUMENT
CREATED
WITH



PDF
COMBINER

PDF Combiner is a free application that you can use to combine multiple PDF documents into one.

Three simple steps are needed to merge several PDF documents. First, we must add files to the program. This can be done using the Add files button or by dragging files to the list via the Drag and Drop mechanism. Then you need to adjust the order of files if list order is not suitable. The last step is joining files. To do this, click button Combine PDFs.

Main features:

secure PDF merging - everything is done on your computer and documents are not sent anywhere

simplicity - you need to follow three steps to merge documents

possibility to rearrange document - change the order of merged documents and page selection

reliability - application is not modifying a content of merged documents.

Visit the homepage to download the application:

www.jankowskimichal.pl/pdf-combiner

To remove this page from your document, please donate a project.